



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017

Le 24 septembre 2017

OBJET : *Assemblée générale annuelle 2017*

*Docteur,
Docteure,*

J'ai le plaisir de vous inviter à la prochaine assemblée générale annuelle de l'Association des médecins omnipraticiens Laurentides-Lanaudière qui aura lieu 25 octobre 2017 à 17h30 à l'hôtel Impéria de Terrebonne au 2935 boulevard de la Pinière, Terrebonne (Un souper sera servi durant la réunion). L'AGA sera précédée de formations (choix à mentionner lors de votre confirmation de présence):

PREMIER CHOIX :

De 13h30 à 16h45 : Exercer au sein d'une clinique médicale gérée en commun. Me Guylaine Lafleur, notaire et planificatrice financière

À la fin de cette présentation, le participant sera en mesure de:

- Présenter les différentes possibilités de regroupement de médecins au sein d'une clinique médicale;
- Déterminer le type de regroupement auquel il appartient;
- Choisir le type de contrat qui devrait être signé;
- Présenter les différents critères légaux et fiscaux à considérer dépendant de la constitution en société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) ou en groupe de partage de dépenses.
- Reconnaître les particularités des GMFs au sein des cliniques.

DEUXIÈME CHOIX :

13h30 à 15h15 : Mise à jour en facturation 2017, Dr Michel Desrosiers

À la fin de cette présentation, le participant sera en mesure de :

- Respecter les exigences de l'entente lors d'une période d'inactivité pour invalidité ou maternité et prévoir l'impact sur le paiement des forfaits annuels;
- Utiliser correctement les visites réservées au médecin traitant lors de l'absence d'un collègue pour maternité ou invalidité;
- Appliquer les nouvelles règles de calcul de durée de l'intervention clinique;
- Faire assumer par le CISSS le coût des produits fournis aux cliniques;
- Rédiger des factures pour des frais perçus à des patients qui respectent les exigences légales;
- Utiliser les codes applicables lors de visites à domicile et prévoir la pondération applicable;
- Utiliser les codes de médicaments d'exception de façon à éviter de s'exposer à des recours de la part de la RAMQ;
- Juger de la rémunération permise en lien avec la pratique en résidence;
- Respecter l'encadrement prévu de la rémunération à tarif horaire en CHSLD.

15h15 à 16h45 : Toc, toc! -Qui est là? -C'est la RAMQ... Me Marc-André Landry, avocat

LOI 92: QUOI FAIRE QUAND LA RAMQ DÉBARQUE?

A la fin de cette présentation, le participant sera en mesure de:

- Rappeler le cadre législatif;
- Discuter du droit des professionnels;
- Illustrer l'exercice des pouvoirs d'inspection et d'enquête.
- Fournir des conseils pratiques pour les cliniques

L'Association des médecins omnipraticiens de Laurentides-Lanaudière, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 3 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca). Cette activité donne droit aux allocations du fonds de formation.

Veuillez confirmer votre choix (1er ou 2e) de conférences et confirmer votre présence à l'assemblée générale annuelle avant le 16 octobre 2017 en communiquant par téléphone au 450-898-9273 ou par courriel au secretariat@amoll.org

Par la suite, venez rencontrer le Dr Louis Godin, président de la FMOQ, et toute son équipe de direction, Dr Claude Guimond, directeur de la formation professionnelle, Dr Michel Desrosiers, directeur des affaires professionnelles, Dr Serge Dulude, directeur de la planification et de la régionalisation, Me Pierre Belzile, directeur des services juridiques, M. Jean-Pierre Dion, responsable des communications et Me Philippe Desrosiers, chef négociateur. Dr Josée Bouchard, trésorière de la FMOQ et présidente de l'Association des médecins omnipraticiens du Bas Saint-Laurent sera également présente. Vous aurez amplement le temps pour leur poser toutes les questions que vous souhaitez et leur faire part de vos commentaires. Comme à chaque année, des représentants des Fonds FMOQ participeront et M. Jean-Pierre Tremblay nous présentera brièvement les perspectives économiques à venir.



Dr Marc-André Amyot, président,

PJ



**ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
AMOLL**

25 octobre 2017, 17h30

**Impéria de Terrebonne,
2935 boulevard de la Pinière, Terrebonne, J6X 0A3**

Un cocktail sera servi de 16h45 à 17h30

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 octobre 2016;
3. Rapport du trésorier
 - 3.1 Présentation du rapport financier annuel;
 - 3.2 Nomination de vérificateur comptable

Il est proposé de nommer Vincent Guy Robidoux de la firme Robidoux groupe conseil, comme vérificateur comptable de l'AMOLL pour l'année 2017-2018.
 - 3.3 Présentation des Fonds d'investissement FMOQ, M. Jean-Pierre Tremblay;
4. Rapport de la responsable de l'éducation médicale continue;
 - a) Présentation du Dr Claude Guimond, directeur de la formation professionnelle FMOQ
5. Présentation et adoption des statuts (présence de M. Michel Nadeau de l'IGOPP);

Lien pour trouver les documents relatifs à la révision des statuts : <http://www.amoll.org/démocratie/>
6. Rapport du président de l'AMOLL;
7. Rapport du docteur Louis Godin, président de la FMOQ;
8. Clôture de l'assemblée.

Nous vous prions de confirmer votre présence à l'AGA et aux formations avant le 16 octobre 2017 à l'adresse courriel suivante : secretariat@amoll.org ou par téléphone 450-898-9273

Dr Marc-André Amyot, Président

PJ